

La Chambre adopte le budget des Finances

Un juste éloge des douaniers

BRANCE DU MATIN

Paris, 29 décembre. — Dans sa séance de vendredi matin, la Chambre a continué la discussion du budget des Finances. M. Devaere, député de la Somme, expose la nécessité de réorganiser les sortes de perceptron, d'assiette des impôts et de trésoreries; du fait de l'organisation actuelle, dit-il, le budget perd chaque année deux milliards.

Un changement où il est adopté, avec un crédit de 645 millions, pour les indemnités de cherté de vie.

M. Vincent Auriol demande un relèvement de droit en faveur des inspecteurs adjoints de l'agriculture. Le ministre ne peut y consentir sans soulever la question de persécution.

M. Narcisse Beauvanger. — Je me demande comment il se fait que ce soient les membres de l'extrême-gauche qui réclament toujours des augmentations de crédits pour un budget qu'ils ne votent pas? (Applaudissements.) Nous sommes prêts à accorder tous fonctionnaires tous les relevements qu'ils sont en droit de demander, mais nous le ferons quand nos moyens nous le permettront.

M. Boët appelle l'attention des pouvoirs publics sur la situation lamentable des finances départementales et communales; il propose et rappelle diverses mesures propres à y remédier, notamment la révision des cotisations.

M. de Lestard, député des Finances, s'explique sur les dernières points avec M. Boët; est-il donc en particulier à faire procéder à la révision du codicille?

LE REMBOURSEMENT DES TROP PERCUS

Le ministre déclare, en réponse à une observation de M. Bouëtre, que les perceptrices peuvent toujours rembourser les sommes perçues en trop, quand les réclamations sont reconnues justifiées et sous la réserve que ces réclamations ne soient pas suspensives de recouvrement de l'impôt.

Les chapitres 73 à 128 sont adoptés.

BRANCE DE L'APRES-MIDI

M. Rousset Pérat préside la séance, ouverte à 8 heures.

La discussion du budget des finances se poursuit.

M. Vincent Auriol propose la réduction du crédit affecté au personnel de l'enregistrement; il veut réduire le nombre des emplois supérieurs; combattu par le ministre, l'amendement sera examiné par la Commission des économies.

M. Maire, député du Doubs, examine également le nombre des douaniers auxquels il redemande hommage.

Le ministre s'associe à l'hommage et déclare que la question de la réduction est à l'étude.

UN ELOGE DES DOUANIERS

M. Girod (Drome), fait un vif élogie des douaniers, dont le rôle dans la guerre porte 1.621 morts pour la France, 1.855 blessés, 143 légions d'honneur, 289 médailles militaires et 3.270 Croix de guerre.

Rapportant à MM. Gonde et Bouliard, le ministre déclare qu'il ne peut admettre la propagande bolchevique qui se fait dans certains pôles et qu'il estime suffisant le traitement des véritables.

Sur l'initiative de M. Girod, M. de Lestard présente, d'étudier la question du relèvement des indemnités des brigades douanières des régions frontalières.

M. Cader présente un amendement ayant pour objet de porter de 4 à 6 millions le crédit pour indemnités spéciales aux fonctionnaires en réalisant dans les horaires déclassées.

M. de Lestard. — Le crédit dont il s'agit est un crédit provisoire. Il est insuffisant. Nous demandons un supplément de crédits. J'accepte aujourd'hui le relèvement d'un million.

Le chapitre ainsi modifié est adopté, ainsi que tous les autres chapitres du budget du ministère des Finances.

La discussion du budget des affaires étrangères est renvoyée à demain matin.

Échec à 19 h. 30.

AU SÉNAT

Le Sénat se réunit à 4 h. sous la présidence de M. Moncet-Martin.

LA SUSPENSION DES EXPULSIONS DE LOCATAIRES

M. Moncet dépose le rapport sur la proposition loi tendant à suspendre les expulsions des locataires.

L'urgence est déclarée. La proposition sera débattue lundi prochain par le Sénat.

L'heure de l'ordre du jour: la discussion de la proposition de loi, pour sa transmission, de retour au Sénat, ayant pour objet de modifier la loi en la rectifiant et le maintenant des fonds de consigne.

Sur la demande faite par M. Guiller, au nom de la Commission spéciale, l'ajournement est demandé pour que le Sénat puisse connaître l'avis de la Commission de commerce.

Le Sénat a encore adopté les propositions de loi suivantes: celle tendant à améliorer la loi de 1885 sur la surveillance des étudiants; celle tendant à améliorer l'article 130 du Code de procédure civile concernant les saisies-expDITIONS, et le projet de loi concernant le budget de l'Algérie pour l'année 1923.

Une proclamation de Tchitchérine au peuple américain

Tchitchérine vient d'adresser, en anglais, au peuple américain, une proclamation exprimant l'espoir que les Etats-Unis travailleront en collaboration avec la Russie à l'œuvre du paix et au dénouement naval.

Tchitchérine et Rosenberg

Le 29 décembre. — M. Tchitchérine démonte avoir, lors de son passage à Berlin, donné au ministre des Affaires étrangères Rosenberg, le conseil d'adopter une attitude de résistance vis-à-vis de la France.

La succession de l'abbé Suchet

LE MYSTERIEUX TESTAMENT DE MISS FAIR HELLER

Mme Léotardi devant le juge d'instruction

Mme Léotardi et M. Léotardi, son mari, ont été convoqués hier, au cabinet de M. Barraud, juge d'instruction, qui, en présence de Mme Alice Delmont et George-Louis Martin, a procédé à leur interrogatoire sur le fond de l'affaire.

Avant de se dire l'héritière de la richissime américaine, Mme Léotardi n'était fait passer un mandat. À l'appui de ses affirmations, elle produisait une procuration notariée, par laquelle Mme Lilian Fair Heller l'avait chargée de proférer à ses achats d'immeubles pour une somme de trente millions.

Après avoir signé cette procuration devant M. le juge, notaire à Marseille, que devient Mme Lilian Fair Heller? Si l'on croit à Mme Léotardi, elle se sera fiancée à M. Vanderbilt, en faveur de qui elle signa un premier testament. Le mariage s'était rompu, elle fit un second testament, le 6 juillet 1921, par lequel elle laisse toute sa fortune à Mme Léotardi. Deux jours plus tard, le testrice mourut à Barcelone. Ce fut M. Wilbur Heller Ryerson, cousin de la morte, qui, fin juillet, évoqua le testament à M. le juge et en adressa une copie à Mme Léotardi.

Que valent ses explications? L'enquête le dira peut-être.

Quatre chèques d'une valeur d'un demi-million restés impayés

Mais voici une autre histoire. Le compte de Mme Léotardi, dans un grand établissement de crédit, porte trace de quatre chèques de 100.000, 150.000, 150.000 et 100.000 francs, au total un demi-million.

— A quelles opérations correspondent ces chèques? demande le juge.

— J'ai reçu ces chèques de M. Vanderbilt, le fiancé de Mme Lilian Fair Heller, en juillet 1921. Ces chèques sont restés impayés.

Mais je ne les ai pas touchés parce que, le mariage s'était rompu, M. Vanderbilt n'avait plus de raison de payer. Quant à Mme Fair Heller, elle m'a dédommagée en me faisant un legs.

Mme Léotardi démonte que, dans certains pôles,

les malades imaginaire s'accusent

Paris, 29 décembre. — On vient de découvrir dans les papiers salis, un titre de rente annuelle de 20.000 francs, que les époux Léotardi devaient recevoir de Wibar Heller.

D'autre part, un second papier mentionne qu'un nommé Borsick Boncoud, habitant l'Angleterre, s'est engagé à verser aux époux Léotardi une somme de 1 million 200.000 francs.

M. Barrad, juge d'instruction, interrogera Mme Léotardi au sujet de ces deux papiers.

Ce sont ceux de MM. :

Romain Blaivet, soldat, 3e C. O. A.;

Louis Desfontaines, soldat, 167e R. I.;

Pierre Derauze, soldat, 365e R. I.;

Jean Dujardin, adjudant, 38e B. C. P.;

Fernand Hanquart, maître-sous-officier, 250e R.A.C.;

Edmond Lecomte, caporal, 165e R. I.;

Eugène Mongin, soi, 166e B. C. P.;

Pierre Vanherpompe, caporal, 127e R. I.;

Georges Verdronck, soldat, 127e R. I.;

Victor Segard et Pierre Delcourt, victimes civiles.

Le dépôtatoire de la rue Isabéau-de-Roubaix sera ouvert le dimanche 31 décembre, de 8 h. 30 à 12 h., de 14 à 18 h. 30.

Le dépôtatoire de la rue Isabéau-de-Roubaix sera ouvert le dimanche 31 décembre, de 8 h. 30 à 12 h., de 14 à 18 h. 30.

Après la lecture des statuts de la société e l'Humanité, concernant les habitations de bon marché, destinées aux membres des sociétés mutuelles, l'assemblée vote des félicitations au trésorier. M. Chaudier, pour les services rendus, tout en regrettant sa démission, entouré de ses collègues, S. M. Déchelle, M. Schiltachate, Tonnerre, vice-présidents, et des membres du Conseil d'administration. M. Schiltachate excuse M. Chaudier, pour son départ, et le félicite pour son caractère honnête, et Dégard, empêché, et expose la situation de la société, qui suit une marche prospère et compte 150 membres actifs. M. Despaille, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des réunions précédentes, et M. Chaudier, trésorier, donne connaissance de la situation financière. Il en résulte qu'après seulement 11 mois d'existence, la société compte, en recettes, 10.654 fr. 70, et en dépenses 2.473 fr. 30, soit un avantage de 8.181 fr. 40, dont 7.558 fr. 75 à la Caisse des Dépôts et Consignations et 622 fr. 65 chez le trésorier. Comme on le voit, c'est en brillant résultat pour une société de fondation toute récente, et qui donne toute confiance pour l'avenir, grâce au concours bienveillant des membres bienfaiteurs et honoraires, que M. Deron remercie au nom de l'assemblée.

Il annonce en outre que l'indemnité au décès sera portée à 600 fr. en 1923, au lieu de 400 francs.

Après la lecture des statuts de la société e l'Humanité, concernant les habitations de bon marché, destinées aux membres des sociétés mutuelles, l'assemblée vote des félicitations au trésorier. M. Chaudier, pour les services rendus, tout en regrettant sa démission, entouré de ses collègues, S. M. Déchelle, M. Schiltachate, Tonnerre, vice-présidents, et des membres du Conseil d'administration. M. Schiltachate excuse M. Chaudier, pour son départ, et le félicite pour son caractère honnête, et Dégard, empêché, et expose la situation de la société, qui suit une marche prospère et compte 150 membres actifs. M. Despaille, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des réunions précédentes, et M. Chaudier, trésorier, donne connaissance de la situation financière. Il en résulte qu'après seulement 11 mois d'existence, la société compte, en recettes, 10.654 fr. 70, et en dépenses 2.473 fr. 30, soit un avantage de 8.181 fr. 40, dont 7.558 fr. 75 à la Caisse des Dépôts et Consignations et 622 fr. 65 chez le trésorier. Comme on le voit, c'est en brillant résultat pour une société de fondation toute récente, et qui donne toute confiance pour l'avenir, grâce au concours bienveillant des membres bienfaiteurs et honoraires, que M. Deron remercie au nom de l'assemblée.

Il annonce en outre que l'indemnité au décès sera portée à 600 fr. en 1923, au lieu de 400 francs.

Après la lecture des statuts de la société e l'Humanité, concernant les habitations de bon marché, destinées aux membres des sociétés mutuelles, l'assemblée vote des félicitations au trésorier. M. Chaudier, pour les services rendus, tout en regrettant sa démission, entouré de ses collègues, S. M. Déchelle, M. Schiltachate, Tonnerre, vice-présidents, et des membres du Conseil d'administration. M. Schiltachate excuse M. Chaudier, pour son départ, et le félicite pour son caractère honnête, et Dégard, empêché, et expose la situation de la société, qui suit une marche prospère et compte 150 membres actifs. M. Despaille, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des réunions précédentes, et M. Chaudier, trésorier, donne connaissance de la situation financière. Il en résulte qu'après seulement 11 mois d'existence, la société compte, en recettes, 10.654 fr. 70, et en dépenses 2.473 fr. 30, soit un avantage de 8.181 fr. 40, dont 7.558 fr. 75 à la Caisse des Dépôts et Consignations et 622 fr. 65 chez le trésorier. Comme on le voit, c'est en brillant résultat pour une société de fondation toute récente, et qui donne toute confiance pour l'avenir, grâce au concours bienveillant des membres bienfaiteurs et honoraires, que M. Deron remercie au nom de l'assemblée.

Il annonce en outre que l'indemnité au décès sera portée à 600 fr. en 1923, au lieu de 400 francs.

Après la lecture des statuts de la société e l'Humanité, concernant les habitations de bon marché, destinées aux membres des sociétés mutuelles, l'assemblée vote des félicitations au trésorier. M. Chaudier, pour les services rendus, tout en regrettant sa démission, entouré de ses collègues, S. M. Déchelle, M. Schiltachate, Tonnerre, vice-présidents, et des membres du Conseil d'administration. M. Schiltachate excuse M. Chaudier, pour son départ, et le félicite pour son caractère honnête, et Dégard, empêché, et expose la situation de la société, qui suit une marche prospère et compte 150 membres actifs. M. Despaille, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des réunions précédentes, et M. Chaudier, trésorier, donne connaissance de la situation financière. Il en résulte qu'après seulement 11 mois d'existence, la société compte, en recettes, 10.654 fr. 70, et en dépenses 2.473 fr. 30, soit un avantage de 8.181 fr. 40, dont 7.558 fr. 75 à la Caisse des Dépôts et Consignations et 622 fr. 65 chez le trésorier. Comme on le voit, c'est en brillant résultat pour une société de fondation toute récente, et qui donne toute confiance pour l'avenir, grâce au concours bienveillant des membres bienfaiteurs et honoraires, que M. Deron remercie au nom de l'assemblée.

Il annonce en outre que l'indemnité au décès sera portée à 600 fr. en 1923, au lieu de 400 francs.

Après la lecture des statuts de la société e l'Humanité, concernant les habitations de bon marché, destinées aux membres des sociétés mutuelles, l'assemblée vote des félicitations au trésorier. M. Chaudier, pour les services rendus, tout en regrettant sa démission, entouré de ses collègues, S. M. Déchelle, M. Schiltachate, Tonnerre, vice-présidents, et des membres du Conseil d'administration. M. Schiltachate excuse M. Chaudier, pour son départ, et le félicite pour son caractère honnête, et Dégard, empêché, et expose la situation de la société, qui suit une marche prospère et compte 150 membres actifs. M. Despaille, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des réunions précédentes, et M. Chaudier, trésorier, donne connaissance de la situation financière. Il en résulte qu'après seulement 11 mois d'existence, la société compte, en recettes, 10.654 fr. 70, et en dépenses 2.473 fr. 30, soit un avantage de 8.181 fr. 40, dont 7.558 fr. 75 à la Caisse des Dépôts et Consignations et 622 fr. 65 chez le trésorier. Comme on le voit, c'est en brillant résultat pour une société de fondation toute récente, et qui donne toute confiance pour l'avenir, grâce au concours bienveillant des membres bienfaiteurs et honoraires, que M. Deron remercie au nom de l'assemblée.

Il annonce en outre que l'indemnité au décès sera portée à 600 fr. en 1923, au lieu de 400 francs.

Après la lecture des statuts de la société e l'Humanité, concernant les habitations de bon marché, destinées aux membres des sociétés mutuelles, l'assemblée vote des félicitations au trésorier. M. Chaudier, pour les services rendus, tout en regrettant sa démission, entouré de ses collègues, S. M. Déchelle, M. Schiltachate, Tonnerre, vice-présidents, et des membres du Conseil d'administration. M. Schiltachate excuse M. Chaudier, pour son départ, et le félicite pour son caractère honnête, et Dégard, empêché, et expose la situation de la société, qui suit une marche prospère et compte 150 membres actifs. M. Despaille, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des réunions précédentes, et M. Chaudier, trésorier, donne connaissance de la situation financière. Il en résulte qu'après seulement 11 mois d'existence, la société compte, en recettes, 10.654 fr. 70, et en dépenses 2.473 fr. 30, soit un avantage de 8.181 fr. 40